Library and Archives Canada Bibliothèque et Archives Canada

Private Archives Branch Direction générale des archives privées

Date	16 juillet 2015	

RESTRICTED PAPERS

FONDS RÉSERVÉS

Title-Titre

Fonds Lucie Lambert

Archival reference number - Numéro de référence archivistique

R11762 / LMS-0176

Access conditions - Conditions de consultation

LMS-0176, Acquisition 1991-03 (contenants de la DML)

Volume	Dossier	Condition de consultation	Date de révision
1 - 12		Ouvert / Open	
Cassette		Ouvert / Open	
121			

R11762

Volume	Dossier	Condition de consultation	Date de révision
1	1-9	Ouvert / Open	
1	10-25	Fermé. La consultation est interdite jusqu'à la mort de l'auteur de la lettre ou, au cas où la date de décès ne pourrait être établie avec certitude, jusqu'au 1 ^{er} janvier 2055.	2055-01-01 Après révision, les documents seront ouverts à la consultation.
1	26-28	Ouvert / Open	
2	1-3	Ouvert / Open	
2	4-5	Restreint. Les chercheurs doivent signer le formulaire d'accès aux documents restreints pour la consultation des documents. Les chercheurs doivent obtenir la permission écrite de Jacques Brault pour la reproduction des documents.	2057-01-01 Après révision, les documents seront ouverts à la consultation.
2	6-33	Ouvert	
2	22	Fermé. La consultation est interdite jusqu'à 10 ans après le décès de l'auteure de la lettre ou, au cas où la date de décès ne pourrait être établie avec certitude, jusqu'au 1er janvier 2057.	2057-01-01 Après révision, les documents seront ouverts à la consultation.
2	23-33	Ouvert	
3	1-15	Ouvert	
3	16	Fermé. La consultation est interdite jusqu'à la mort des auteurs de la lettre ou, au cas où la date de décès ne pourrait être établie avec certitude, jusqu'au 1 ^{er} janvier 2057.	2057-01-01 Après révision, les documents seront ouverts à la consultation.
3	17-31	Ouvert	
4	1-3	Ouvert	

Access conditions (Cont'd) – Conditions de consultation (suite)

Volume	Dossier	Condition de consultation	Date de révision
4	4-5	Fermé. La consultation est interdite	2057
		jusqu'à 10 ans après le décès de	Après révision, les documents
		Lucie Lambert ou, au cas où la date	seront ouverts à la consultation.
		de décès ne pourrait être établie avec	
		certitude, jusqu'au 1er janvier 2057.	
4	6-18	Ouvert	
4	19-31	Fermé. La consultation est interdite	2057
		jusqu'à 10 ans après le décès de	Après révision, les documents
		Lucie Lambert ou, au cas où la date	seront ouverts à la consultation.
		de décès ne pourrait être établie avec	
		certitude, jusqu'au 1er janvier 2057.	
5	1-2	Fermé. La consultation est interdite	2057
		jusqu'à 10 ans après le décès de	Après révision, les documents
		Lucie Lambert ou, au cas où la date	seront ouverts à la consultation.
		de décès ne pourrait être établie avec	
		certitude, jusqu'au 1er janvier 2057.	
5	3-26	Ouvert	
6 - 8		Ouvert	
9	1-5	Ouvert	
9	6-14	Fermé. La consultation est interdite	2057
		jusqu'à 10 ans après le décès de	Après révision, les documents
		Lucie Lambert ou, au cas où la date	seront ouverts à la consultation.
		de décès ne pourrait être établie avec	
		certitude, jusqu'au 1er janvier 2057.	
10 - 14		Fermé. La consultation est interdite	2057
		jusqu'à 10 ans après le décès de	Après révision, les documents
		Lucie Lambert ou, au cas où la date	seront ouverts à la consultation.
		de décès ne pourrait être établie avec	
		certitude, jusqu'au 1er janvier 2057.	
15	1-7	Ouvert	
15	8	Fermé. La consultation est interdite	2057
		jusqu'à 10 ans après le décès de	Après révision, les documents
		Lucie Lambert ou, au cas où la date	seront ouverts à la consultation.
		de décès ne pourrait être établie avec	
		certitude, jusqu'au 1er janvier 2057.	
15	9-17	Ouvert	
16 - 42		Ouvert	
43		Fermé. La consultation est interdite	2057
		jusqu'à 10 ans après le décès de	Après révision, les documents
		Lucie Lambert ou, au cas où la date	seront ouverts à la consultation.
		de décès ne pourrait être établie avec	
		certitude, jusqu'au 1er janvier 2057.	

Pour consultation des documents restreints (Code 18), communiquez avec : For access to restricted records (Code 18), apply to:

Section des archives de littérature, de musique et des arts de la scène - Archiviste, littérature de langue française

Page 2/2